

**COMMUNE DE POINTE-NOIRE**  
-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE POINTE-NOIRE**  
-----

**REPUBLIQUE DU CONGO**

Unité - Travail - Progrès

Délibération n° 45 /CPN-CM du 15 MARS 2006  
portant interdiction du transport payant des passagers sur les  
vélomoteurs

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE,**

(/u la Constitution du 20 Janvier 2002 ;

(/u la loi n° 008/2003 du 06 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les Collectivités locales ;

(/u la loi n° 03/2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale de la République du Congo ;

(/u la loi n° 007/2003 du 06 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

(/u la loi n° 009/2003 du 06 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la Décentralisation ;

(/u le Décret 2003/21 du 07 février 2003 portant nomination des Préfets des Départements ;

(/u l'Arrêté n°4364 du 9 Août 2002 portant publication de la liste des Conseillers locaux élus aux Conseils des Départements et Communes à l'issue des élections locales du 30 Juin 2002 et des textes subséquents ;

(/u l'arrêté n° 450/MATD-CAB du 15 février 2003 portant publication des résultats de la session inaugurale des Conseils des Départements et des Communes ;

**Siégeant en sa 9<sup>ème</sup> Session Ordinaire du 24 février au 05 mars  
2006**

**A ADOPTE :**

**La Délibération dont la teneur Suit :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le transport payant des passagers au moyen des vélomoteurs est formellement interdit sur l'étendue de la Commune de Pointe-Noire.

**Article 2** : La présente délibération, qui prend effet à compter de sa réception par le Préfet du Département du Kouilou, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Pointe-Noire, le 15 MAR 2006

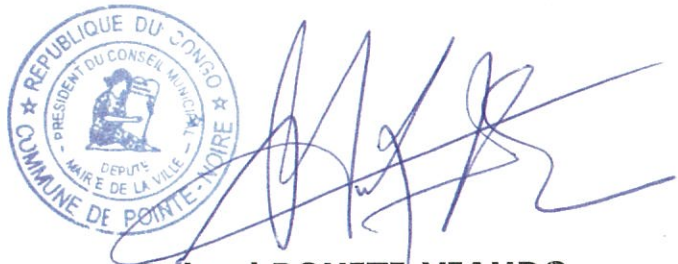
La Secrétaire du Conseil,



A handwritten signature in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE DU CONGO', 'CONSEIL MUNICIPAL', 'LE SECRETAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL', and 'COMMUNE DE POINTE-NOIRE'. The signature is slanted and overlaps the stamp.

**Jean François KANDO**

Le Président du Conseil,



A handwritten signature in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE DU CONGO', 'PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL', 'MAIRE DE LA VILLE', and 'COMMUNE DE POINTE-NOIRE'. The signature is slanted and overlaps the stamp.

**Roland BOUTI-VIAUDO**